

LES MARCHÉS SOCIALEMENT RESPONSABLES

LE GRAND NARBONNE VOUS ACCOMPAGNE

Les marchés socialement responsables, pourquoi ?

Le Code de la Commande publique impose aux acheteurs de satisfaire leurs besoins en tenant compte d'objectifs de développement durable dans leur dimension économique, sociale et environnementale. Ces objectifs prennent la forme de clauses ou de critères d'attribution des offres.

CLAUSE SOCIALE

Le Code de la Commande Publique énonce que les clauses liées à l'objet du marché peuvent prendre en compte des considérations relatives au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations (Art. L2112-2).

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Pour attribuer un marché, l'acheteur peut se fonder en plus du prix, sur une pluralité de critères sociaux non-discriminatoires et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution, parmi lesquels figurent l'apprentissage, la diversité, les conditions de production et de commercialisation, la garantie de la rémunération équitable des producteurs, les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté (Article R2152-7).

Comment répondre à un marché socialement responsable ?

Clause sociale : Une clause sociale est une condition d'exécution du contrat. Elle est donc obligatoire. Aucune démarche n'est à effectuer. Le dépôt d'une candidature à un marché subordonne l'acceptation des clauses administratives et techniques de celui-ci.

Critère d'attribution : L'entreprise est appelée à se démarquer de la concurrence en indiquant dans son mémoire technique les performances sociales qu'elle propose de réaliser pour l'exécution des prestations objet du marché.

La clause sociale liée à l'emploi c'est quoi ?

DEFINITION

La clause sociale liée à l'emploi consiste à demander à ce qu'une partie des prestations objet du marché soit réalisée par des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

COMMENT LA RECONNAITRE ?

Les Documents de la Consultation des Entreprises (DCE) informent avec précision de la nature et de l'étendue du besoin pour permettre aux opérateurs économiques d'apprécier l'opportunité de soumissionner ou non. A ce titre, les documents mentionnant explicitement la présence d'une clause sociale liée à l'emploi sont les suivants : L'Avis Public d'Appel à la Concurrence (APC), le Règlement de la Consultation (RC), le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ou Particulières (CCAP).

Quels sont les modalités d'exécution d'une clause sociale liée à l'emploi ?

Le Cahier des Clauses Administratives Général (CCAG) ou le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) le cas échéant, précise les conditions de mise en œuvre de la clause sociale. A minima, il précise : Le périmètre de l'action à réaliser, le volume d'heures de main d'œuvre à réserver aux demandeurs d'emploi, les profils des demandeurs d'emploi, les coordonnées de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage chargée du suivi le cas échéant.

Je confie des prestations à une autre entreprise

COMMENT FAIRE ?

Comme pour toutes les autres clauses techniques et administratives, nous vous recommandons de dupliquer les clauses sociales contractuelles à votre marché dans les contrats privés subséquents avec vos partenaires. Les objectifs sociaux confiés peuvent être mentionnés dans la lettre de candidature (DC1) et le formulaire de déclaration de sous-traitance DC4.

AVEZ-VOUS PENSÉ AUX ENTREPRISES D'UTILITÉ SOCIALE ?

Les entreprises d'utilité sociale sont en capacité de produire, en cotraitance ou en sous-traitance, des travaux, services, fournitures à forte valeur sociale ajoutée en raison de leur secteur d'activité.

Les SIAE : Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique interviennent sur le champ de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Pour les trouver : www.socialement-responsable.org

Les entreprises du secteur protégé : Les Entreprises Adaptées (EA) et les Etablissements de Services et d'Aide par le Travail (ESAT) interviennent sur le champ de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Pour les trouver : www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees

Comment vérifier l'éligibilité d'un candidat ?

Le Grand Narbonne vous recommande d'orienter vos candidats au préalable à leur embauche auprès de l'interlocuteur sélectionné par l'acheteur dont les coordonnées figurent au CCAP afin de respecter vos engagements et le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Un visa d'éligibilité écrit est délivré en cas de validation.

Qui peut m'aider à recruter ?

PRESTATAIRES GRATUITS

Notre territoire bénéficie d'un réseau de l'emploi et de l'insertion professionnelle disposé à vous accompagner dans vos recrutements et vous informer sur les mesures d'aide à l'embauche. Pour tous renseignements, contactez la Direction de l'Emploi de la Formation Professionnelle du Grand Narbonne.

PRESTATAIRES PAYANTS

De nombreuses entreprises sont spécialisées dans les activités liées à l'emploi telles que les agences de placement de main d'oeuvre et les agences de travail temporaire. Pour les trouver, rendez-vous sur les annuaires spécialisés.

Comment suivre mes réalisations sociales ?

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Responsable du Grand Narbonne établit des situations mensuelles envoyées à tous les intervenants du marché dans lesquelles vous serez notifié de l'avancement de vos réalisations, les documents à produire et les pénalités éventuelles.

VOUS SOUHAITEZ PRATIQUER DES ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES ?

Vous êtes dans une démarche de développement durable et souhaitez être accompagné sur le volet achats socialement responsables ?

LE GRAND NARBONNE A VOTRE SERVICE

Le Grand Narbonne a développé un service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Responsable qui accompagne les acheteurs dans la définition d'une stratégie d'achats socialement responsables, le montage de projets et le suivi opérationnel.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès du Service Emploi Formation et Enseignement Supérieur :
Ligne directe : 04 11 22 23 64

VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS MARCHÉS ?

Rendez-vous sur :
marchespublics.aude.fr

VOUS SOUHAITEZ VOUS INFORMER SUR NOS PROCEDURES MARCHÉ ?

Rendez-vous sur :
www.legrandnarbonne.com
Rubrique Marchés Publics
www.narbonne.fr/commande-publique

LE GRAND NARBONNE

Direction de la Commande Publique

12, bd Frédéric Mistral - 11100 Narbonne
04 68 58 14 58

Direction de l'Emploi de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur

30, av Pompidor - 11100 Narbonne
04 11 22 23 00



Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020